

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 29 (1891)  
**Heft:** 39

**Artikel:** Quelques expressions de l'argot moderne  
**Autor:** Rigaud, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-192526>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

petits poignards accrochés à la ceinture, fraterniser avec les perruques blondes, genre Molière ; mais la mise en scène est si admirablement comprise, les attitudes, les gestes, réglés jadis par Wagner, sont tellement parfaits, que l'on passe facilement sur ces légers détails.

Il paraît matériellement impossible de faire mieux et d'empoigner davantage toute une salle. »

### Les Tribunaux comiques.

#### *Le chantage à la clarinette.*

Légalement, la prévention de mendicité relevée contre Févrolles ne pourrait pas aggraver ce délit de la simulation d'une infirmité ; mais, de fait, cet homme mendiait en feignant de jouer de la clarinette, ce qui est aussi une infirmité. M. Prudhomme a même avancé que la culture de cet instrument rend aveugle. Cependant, cette question n'ayant pas été traitée à fond par la science, il est sage de persévéérer dans cette croyance vulgaire que c'est quand on est déjà aveugle qu'on joue de la clarinette.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous reconnaisez avoir mendié ?

FÉVROLLES. — Je suis très humilié de ce que vous me dites là, moi, mendier !

M. LE PRÉSIDENT. — On vous a vu recevoir de l'argent de personnes assises devant des cafés du boulevard.

FÉVROLLES. — Si tous les gens qui reçoivent de l'argent étaient des mendiants, à ce compte-là, tout le monde serait mendiant. Qu'est-ce que c'est qu'un mendiant ? C'est celui qui dit : « La charité, s'il vous plaît » ; ou bien : « Ayez pitié d'un pauvre malheureux ! » Moi, je n'ai dit ni A ni B.

M. LE PRÉSIDENT. — Soit, mais on vous a arrêté ayant encore la main tendue.

FÉVROLLES. — Si on arrêtait tous les gens qui ont la main tendue, à ce compte-là, il y a ceux qui tendent la main pour voir s'il pleut, ou ceux qui font le geste de donner une poignée de main à un ami et connaissance.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous feriez mieux de vous taire que de dire de pareilles choses. (*A un gardien de la paix, présent à la barre des témoins*) : Levez la main !

L'agent lève la main.

LE PRÉVENU. — Ainsi, voilà M. l'agent qui a la main tendue. (*Rires.*) Vous me direz qu'elle est levée, mais c'est une simple différence de position, eh bien, il ne mendie pas.

L'agent prête serment et déclare qu'il a suivi le prévenu, l'a vu s'arrêter à la porte du café et recevoir de l'argent.

LE PRÉVENU. — Comme artiste musicien.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que vous avez une permission ?

LE PRÉVENU. — Non ; mais alors qu'on me juge comme musicien sans permission et pas comme mendiant.

L'AGENT. — Il n'est même pas musicien ; il avait bien une clarinette, mais voici ce qu'il faisait : il s'approchait d'un groupe de consommateurs et faisait celui qui va jouer de la clarinette ; alors, tout le monde, voyant ça, criait : « Non, non, allez-vous-en ! » et, comme il semblait persister, pour se débarrasser de lui, on lui donnait deux sous, et il s'en allait plus loin. Il a fait ce manège-là cinq ou six fois, et ça lui a réussi. Enfin, à une table, on ne lui dit rien, et on se met à le regarder ; mais comme quelqu'un le voyant rester sa clarinette à la bouche lui dit : « Eh bien, jouez donc ! » il a fini par dire qu'il ne savait pas en jouer (*Rires bruyants dans l'auditoire.*)

M. LE PRÉSIDENT (*au prévenu*). — Ainsi, vous voyez ; vous forcez les gens à vous faire l'aumône en les effrayant de votre clarinette, dont vous ne savez pas même jouer.

LE PRÉVENU. — Je n'avais pas encore eu le temps d'apprendre, l'ayant achetée la veille 3 fr. 50 à un marchand d'habits ; mais je suis musicien tout de même, seulement mon instrument est l'accordéon ; j'en avais un ; voilà que le cuir s'est crevé ; je le donne à raccommoder à un rétameur ; c't imbécile croit que c'est un soufflet à musique, il y met un bout !... Je me suis tenu à quatre pour ne pas l'étrangler.

Le tribunal a condamné ce singulier artiste à deux mois de prison.

JULES MOINAUX.

### Tserpenâ.

La tchivra à Tserpenâ étai vilhie et anolhie. Son livro étai tot retreint et la pourra cabra, que n'étai pequa ein âdzo dè tcheyrottâ, ne baillivè diéro que n'écoualetta dè lacé per dzo et ne vaillessai perein què po tiâ. Cein ne fasai pas lo compto dè Tserpenâ, que vollaïe prâo teri parti dè la tsai ; mà lâi faillai dâo lacé et se décidâ d'allâ à la faire dè Mourtsi po vouâti on autre cabra. Après avâi prâo roudâ su la faire dâi tchivres, l'en trovâ iena que lâi pliésai et la vollaie marchandâ, mà diabe lo mein dè cinq pîces qu'on la lâi fe. L'étai on bon prix ; mà coumeint le dévessâi lè tcheyri po la St-Metsi, le lâi convegnâi adrâi bin. Coudi bin marchandâ on bocon ; mà quand ve que ne poivâ rein férè rabattrè, ye fe ào marchand, qu'étai on bon vilhio dè pè Velâ-Bozon :

— Eh bin, va po cinq pîces ; mà ne su pas tant ein ardzeint vouâ ; vo z'en baillo trâi pîces compeint et vo dévetri lo resto.

Cé de Velâ-Bozon cognessâi bin on pou Tserpenâ, mà ne sè fiâvè pas tant à li, et coumeint de n'autre coté l'avâi einviâ dè veindrè, démandâ à dou citoyeins,

ion dè Mâoraz et ion dè Reverâolaz, dè servî de témoins à la patse.

— Ne mè fio pas tant à cé Tserpenâ, se lâo dit, fédè-mè cé servîo, pâyéri quartetta...

— Vo mè payi don trâi pîces compeint ? se fe cé dè Velâ à Tserpenâ ; vouaïquie dou s'amis que vollaont bin êtrè témoins coumeint quiet vo mè redâîtes du pîces.

— D'accôo, repond Tserpenâ, ein lâi bâilleint l'ardzeint, vouaïquie lè trâi pîces et vo z'en redévetri duè. Séyi sein cousins, kâ on est dè parola ào bin on ne l'est pas.

La patse fête, Tserpenâ einminè la tchivra ; mà l'étai on fin retoo, et profitâ dè cein que lo brâvo vilhio, qu'étai bon coumeint lo pan, lâi avâi pas bailli on termo po pâyi, po férè lo crouïo. Assebin, on part dè temps aprés, que cé dè Velâ lâi vollaie veni reclamâ lè dué pîces, cé guieux dè Tserpenâ l'envoyâ promenâ.

— Et clliâo duè pîces que vo mè dâîtès, se fe lo vilhio, lé z'é jamé revussès !

— Ni mè non plie, repond Tserpenâ.

— Coumeint, ni vo non plie, ariâ-vo pétetrè lo front dè mè niyi cllia detta ! Féde atteinchon ; y'é dâi témoins !

— Oh ne nyo pas ; mà vo soveni vo pas cein que n'ein convegnu ?

— Què oï !

— Eh bin que réclamâ-vo ? N'ein convegnu que baillivo trâi pîces compeint et que vo dévetré lo resto. Ora, se vo pâyivo cé resto, ne vo dévetré perein, et cein ne sarai pas cein qu'on a décidâ, qu'on étai portant bin d'accôo.

Ma fâi, cé dè Velâ-Bozon a comprâi que Tserpenâ n'étai qu'on bracaillon, et l'a bio z'u lâi derè tot què bravo hommo, n'est pas onco pâyi.

### Quelques expressions de l'argot moderne.

D'APRÈS LUCIEN RIGAUD.

*Acajou.* Crâne chauve. *Avoir un acajou, un bel acajou.*

*Accordéon.* Chapeau à claque, ou chapeau sur lequel on s'est assis avec ou sans intention.

*Agrafe.* Main. Serrer les agrafes, serrer les mains.

*Amoureux.* En terme d'imprimerie, pâier qui boit l'encre.

*Attraper la fève.* Payer pour un autre. Recevoir un coup destiné à un autre.

*Balancer le chiffon rouge.* Parler. Le chiffon rouge figure la langue.

*Rire comme une baleine.* Rire à gorge déployée, en ouvrant une large bouche.

*Avoir de la barbe.* Locution usitée dans le jargon des gens de lettres pour désigner une vieille histoire qui a couru toute la presse. — *Histoire qui a une barbe de sapeur,* histoire très vieille, très connue.

*Vieux bas de buffet.* Vieillard ridicule, vieille femme à prétentions.

*Bâti sur le devant.* Devenir obèse.

*Battre la caisse.* Etre en quête d'argent.

*Bête à pain.* Bête au superlatif. On dit encore : *bête comme un chou, bête comme ses pieds, etc.*

*Faire du bifeck.* Monter sur un cheval qui trotte dur et mortifie.

*Se faire biographe.* Etre diffamateur.

*Blaireau.* Balai, dans le jargon du régiment. *Etre de garde au blaireau,* être de corvée au balayage.

*Se taper sur la caisse.* Ne rien avoir à manger.

*Canne à pêche.* Individu très maigre.

*Etre casquette.* Etre ivre.

*Avoir une chambre à louer.* Avoir un grain de folie. Allusion à la tête dont les idées saines sont parties.

*Avoir un chat dans la gouttière.* Enrouement persistant éprouvé par un chanteur.

*Chevaux à double semelle.* Les jambes.

*Sortir son cliché.* Se répéter sans cesse, rabâcher la même histoire.

*Se pousser du col.* Porter un col de chemise haut, bien blanc et bien empesé. Au figuré, c'est énumérer les qualités qu'on croit avoir, les faire ressortir comme si on les exhibait du col de sa chemise que la main tire en haut.

*Faire sa colonne.* Faire le fier, se redresser avec orgueil. « T'as pas bientôt fini de faire ta colonne Vendôme ! »

*Tirer ses guêtres.* Se sauver, partir.

*Tomber dans la mélasse.* Etre sous le coup d'une catastrophe financière ; avoir fait de mauvaises affaires.

A propos de la grève des croque-morts, à Paris, *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* s'est amusé à rechercher les synonymes de mourir qui ne sont si nombreux que parce que le mot lui-même nous fait horreur.

En voici quelques-uns :

Décéder, trépasser, expirer, succomber, périr, disparaître, finir, s'éteindre, reposer, être défunt, payer sa dette à la nature, finir sa carrière, cesser de souffrir, terminer ses jours, perdre la lumière, passer de vie à trépas, être fauché, moissonné, cesser de vivre, cesser de respirer, être privé de vie, partir pour un monde meilleur, rendre son âme à Dieu, rendre l'esprit, n'être plus, avoir existé, avoir vécu, finir sa destinée, sauter le pas, partir pour le grand inconnu, être rayé du nombre des vivants, dormir du dernier sommeil, feu, être enlevé à sa famille, à ses amis, descendre dans la tombe, passer la barque à Caron, passer le Styx ou l'onde noire, descendre chez Pluton, avoir le fil de ses jours tranché par la Parque, fermer la paupière, perdre la vie, rendre ou exhale le dernier soupir, faire ses adieux suprêmes, entrer dans l'éternelle nuit, quérir un grand peut-être, vêtir le linceul du trépas, quitter ce bas monde, être ravi au ciel ou précipité dans l'enfer, retourner en poussière, rejoindre ses ancêtres, tomber

dans le néant ou entrer dans l'immortalité, Dieu l'a rappelé à lui.

Passons maintenant à des synonymes beaucoup plus pittoresques :

Plier bagage, déménager, se faire graisser les bottes, recevoir son passeport, être refroidi, tourner de l'œil, manquer à l'appel, descendre la garde, passer l'arme à gauche, défilier la parade, avaler sa gaffe, démarrer, déralinguer, déraper, casser sa pipe, claquer, camarder, avaler sa langue, dégeler, bonsoir à la compagnie, en route pour l'autre monde, recevoir son congé, être dégomme, perdre le goût du pain, faire couic, déhousser, rester sur le carreau, laisser ses os, ses chausses, ses guêtres, ses houseaux à..., casser le grand ressort, être troussé, décamper, fuir, être dévisé, se faire habiller en sapin, habiter le royaume des taupes, aller *ad patres*, lâcher la rampe, etc., etc.

**Mot du dernier logographe :** *Banquet, banque.* — Ont deviné : MM. Delessert, à Vufflens-le-Château ; Duvoisin, à St-Germain-en-Laye ; L. Orange, Genève ; Porchet, coiffeur, Tour-de-Peilz ; Duparc, Genève. — La prime est échue à M. Porchet.

#### Passe-temps.

Etant données les lettres ainsi disposées, remplacer les points par des lettres et faire ainsi : dans le sens horizontal des mots français, et verticalement, à droite et à gauche, des noms de villes françaises ; au milieu, le nom d'un cours d'eau connu.

. O . D .  
. G . O .  
. I . N .  
. I . G .  
. V . I .

*Prime :* Un jeu.

#### Boutades.

On lit dans un journal fribourgeois :

« Quelques bourgeois prendront part à l'exposition de bétail à Vienne (Autriche) qui aura lieu du 19 au 23 septembre prochain ». — Textuel.

Lors des dernières élections au Conseil communal :

Deux porteurs de bulletins et de réclames électorales se rencontrent et vont partager trois décis de nouveau.

L'un porte les bulletins du parti libéral et l'autre ceux du parti radical.

La conversation s'engage :

— Je suis furieux.  
— Moi aussi.  
— Je porte là des bulletins qui ne représentent pas mes opinions.  
— C'est comme moi.  
— Bah !  
— Je te jure.  
— Alors changeons de paquet !  
— J'allais te le dire.

Et ils font un échange après lequel chacun s'en va de bon cœur remplir sa mission.

Au cours de physique :

Le professeur. — Pendant un orage,

frottez vigoureusement à rebrousse-poil le dos d'un chat, et l'existence de l'électricité vous saute immédiatement aux yeux.

L'élève. — Et le chat aussi.

Un père qui a de grandes visées sur l'avenir de son enfant, lui disait l'autre jour, en notre présence :

« Regarde Napoléon, le grand capitaine, le grand législateur : à vingt ans, il s'appelait déjà Bonaparte ! »

C'est l'instant du dessert. On apporte un superbe gâteau sur la table :

— J'en veux, fait le petit Victor.

— Mais tu n'as plus faim, mon enfant, lui dit le père, tu ne saurais avaler une bouchée de plus.

— Oh ! si papa, en me tenant debout !

Echo des plages :

Une dame énorme questionne un baigneur sur le galet :

— Est-ce que la mer va bientôt remonter ?

— Dès que madame sera entrée dans l'eau.

Entendu l'autre jour sur le trottoir :

— Enfin, monsieur, au lieu de faire sans cesse des promesses que vous ne tenez jamais, il vaudrait beaucoup mieux ne pas en faire... et les tenir !

Lu dans le projet d'organisation sociale d'un anarchiste, qui attend le moment de mettre ses théories en pratique

« Article 120. La peine de mort est abolie. Tout individu qui refusera de souscrire à cette disposition sera immédiatement fusillé. »

**L. MONNET.**

## 1892 Agendas de bureaux

Papeterie **L. MONNET**, Pépinet, 3.

### VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

### PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité ; nombreuses références.

**L. FATIO**, constructeur, à LAUSANNE

### ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg fr. 27. — Communes fribourgeoises 3 % différenciés à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,5. De Serbie 3 % à fr. 85. — Bari, à fr. 65. — Battista, à fr. 43. — Milan 1861, à fr. 43. — Mila 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr. 26. — Ville de Bruxelles 1836, à fr. 100. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres.

**J. DIND & Co**, Ancienne maison J. Guilloud.

4, rue Pépinet, LAUSANNE

Succursale à Lutry. — Téléphone.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.